

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

COMPTES PUBLICS

Décret n° 2021-1272 du 29 septembre 2021 modifiant le décret n° 2018-561 du 29 juin 2018 portant création d'une remise transitoire en faveur des débiteurs de tabac

NOR : CCPD2127462D

Publics concernés : personnes physiques et sociétés en nom collectif exploitant un débit de tabac ordinaire permanent.

Objet : aide de l'Etat en faveur des débiteurs de tabac.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le 1^{er} octobre 2021.

Notice : le décret modifie les modalités de calcul de la remise transitoire en faveur des débiteurs de tabacs.

Références : le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 565, 568, 570 et 572 ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés ;

Vu le décret n° 2017-1109 du 26 juin 2017 modifié portant sur la remise compensatoire en faveur des débiteurs de tabac ;

Vu le décret n° 2018-561 du 29 juin 2018 portant création d'une remise transitoire en faveur des débiteurs de tabac,

Décète :

Art. 1^{er}. – Au premier alinéa de l'article 1^{er} du décret du 29 juin 2018 susvisé, les mots : « de l'année précédente » sont remplacés par les mots : « de l'année 2019 ».

Art. 2. – Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} octobre 2021.

Art. 3. – Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 septembre 2021.

JEAN CASTEX

Par le Premier ministre :

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,*

OLIVIER DUSSOPT

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*
BRUNO LE MAIRE